

Trois paroisses supplémentaires désignées pour l'aide individuelle en Louisiane

Release Date: septembre 13, 2020

BATON ROUGE, La. – Les propriétaires et locataires des Paroisses de Caddo, La Salle et St. Landry peuvent désormais solliciter l'aide fédérale dédiée aux sinistrés ayant subi des dommages et pertes non-assurés ou sous-assurés consécutifs à l'Ouragan Laura.

Pour être éligible à l'aide fédérale, les dommages et pertes imputables à l'Ouragan et aux inondations doivent être la conséquence directe de l'Ouragan Laura qui a sévi entre le 22 et le 27 août.

Initialement, 18 paroisses avaient été incluses dans la déclaration fédérale d'aide aux propriétaires et locataires, à savoir Les paroisses d'Allen, Beauregard, Calcasieu, Cameron, Grant, Jackson, Jefferson Davis, Lincoln, Morehouse, Natchitoches, Ouachita, Rapides, Sabine, Union, Vermilion, Vernon et Winn.

Parallèlement à leur demande à la FEMA, les rescapés devront introduire une réclamation auprès de leur compagnie d'assurance. Pour gagner du temps, vous devez déposer une déclaration de sinistre si vous êtes assuré.

Si vous avez un téléphone ou l'accès à internet, vous pouvez vous inscrire en procédant comme suit :

- allez sur le site Internet DisasterAssistance.gov ;
- téléchargez l'appli FEMA ;
- Appelez le 800-621-3362 ou au numéro ATS 800-462-7585. Les numéros sans frais fonctionnent de 7 h à 22 h, sept jour sur sept.

Ne tardez plus à lancer vos travaux de nettoyage et de réparation. Prenez des photos de tous les dommages et joignez tous les reçus.



FEMA

Page 1 of 2

N'oubliez pas que la seule aide de la FEMA ne permettra pas de réparer tous les préjudices. Les programmes d'aide aux sinistrés de la FEMA consistent en des allocations pour des réparations basiques afin de rendre les maisons des rescapés sûres, saines et fonctionnelles et d'offrir à ces derniers un logement provisoire pendant qu'ils élaborent leurs plans de recouvrement.

FEMA ne peut pas payer des indemnités d'assurance en double. Toutefois, les rescapés du sinistre non assurés ou sous-assurés pourraient recevoir une aide après le règlement des réclamations d'assurance.

Les prêts calamités à faible taux d'intérêt allant jusqu'à 200 000 dollars sont disponibles auprès de la Small Business Administration des États-Unis pour les résidences principales des propriétaires de maison. Les propriétaires et locataires ont droit à jusqu'à 40 000 \$ pour réparer ou remplacer des biens personnels endommagés ou détruits.

Les entreprises et organismes sans but lucratif privés peuvent emprunter jusqu'à 2 millions de dollars pour réparer ou remplacer des biens immobiliers, des machines et de l'équipement, des stocks et autres biens commerciaux endommagés ou détruits.

Les demandeurs peuvent soumettre leurs demandes en ligne sur le site disasterloanassistance.sba.gov. Ils peuvent aussi appeler le service client de la SBA au 800-659-2955 ou envoyer un courriel à l'adresse disastercustomerservice@sba.gov pour plus d'informations. Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent appeler le 800-877-8339.

La SBA a établi des centres virtuels de reprise des activités et un centre d'aide à l'obtention de prêt après un sinistre pour accompagner les propriétaires d'entreprises et aider les propriétaires de maison et locataires. Envoyer un mail à FOCWAssistance@sba.gov ou appelez le 800-659-2955. Les lignes sont ouvertes tous les jours de 8 h à 20 h EDT.

Pour les dernières informations sur l'Ouragan Laura, visitez le site www.fema.gov/disaster/4559 ou suivez le compte Twitter FEMA Region 6 sur twitter.com/FEMARegion6.



FEMA

Page 2 of 2